

# BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner complété au CAUE27 : [formation@caue27.fr](mailto:formation@caue27.fr)

La formation

Public :

Prérequis :

Date(s) :

\_\_\_\_\_ jours - \_\_\_\_\_ heures  
Lieu :

Tarif :

Objectifs pédagogiques

Contact

Géraldine DECTOT  
Responsable administrative  
02 32 33 15 78

Pour que le bulletin soit valide, toutes les rubriques doivent être renseignées (ce PDF est en version remplissable)

## PARTICIPANT

Élu :  Maire  Adjoint  Conseiller

Professionnel  Autre

Prénom et NOM d'usage : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Portable :

## ÉTABLISSEMENT INSCRIVANT LE PARTICIPANT

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

SIRET / immatriculation :

Personne chargée de l'inscription :

Prénom et NOM : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Ligne directe :

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature valant acceptation des conditions générales de vente (cf. verso)

*Si inscription par l'établissement, signature du dirigeant + cachet*

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## PRÉAMBULE

### Désignation

Le CAUE27 est un organisme de formation domicilié au 22 rue Joséphine, 27000 EVREUX. Sa déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro 28 27 01955 27 auprès du préfet de région de Normandie (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État). Le CAUE27 développe, propose et dispense des formations au catalogue et sur-mesure à destination des professionnels et des élus. Ces actions de formation entrent dans la catégorie des actions de formation prévues par l'article L 6313-1 du Code du travail.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès du CAUE27.
- participant : la personne physique qui participe à une formation.
- OPCO : les opérateurs de compétences chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

### Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par le CAUE27. Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du client.

Le fait pour le CAUE27 de ne pas se prévaloir à un moment donné d'une des clauses des présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

## RÈGLES APPLICABLES

### Documents contractuels

Lors de la participation aux formations du CAUE27, le client accepte de fait le règlement intérieur de l'organisme de formation et s'engage à le transmettre au participant et à en respecter les dispositions.

Les inscriptions sont enregistrées jusqu'à concurrence des places disponibles, à réception du bulletin d'inscription dûment rempli et signé par le Client, valant acceptation des présentes conditions générales de vente. Conformément à la réglementation en vigueur, sont adressés pour chaque inscription :

- une convention de formation professionnelle continue à retourner à réception et au plus tard dans les 20 jours calendaires avec la mention « bon pour accord », paraphé, tamponné et signé, sous peine d'annulation de l'inscription par le CAUE27 sans préavis ni indemnité.
- une convocation comportant l'adresse exacte du lieu de formation ainsi que les horaires.
- le règlement intérieur du CAUE27, à signer par le bénéficiaire.
- une attestation de formation au stagiaire, à l'issue de la formation. Une attestation de présence peut être fournie au client à sa demande.

Le participant s'oblige à signer à la demi-journée la feuille d'émargement mise à sa disposition. Le défaut ou manque d'assiduité et de régularité sera sanctionné par un refus de délivrance de l'attestation de formation.

### Ajournement et annulation à l'initiative du CAUE27

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, le CAUE27 se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard 7 jours calendaires avant la date prévue et ce sans indemnités. Toute somme versée par le Client est retournée intégralement.

Dans le cadre de ses prestations de formation, le CAUE27 est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses clients ou de ses participants. Il ne pourra être tenu responsable en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement échappant à son contrôle raisonnable.

### Absence et annulation à l'initiative du client

Le CAUE27 offre au client la possibilité de remplacer un participant ayant les mêmes besoins en formation, sous réserve du respect des prérequis, sans facturation supplémentaire jusqu'à l'ouverture de la session de formation concernée ; toute demande de remplacement devra être adressée par écrit.

Toute annulation par le client ou absence du participant doit faire l'objet d'un écrit (courrier ou mail). Toute formation débutée est due en totalité.

En cas d'annulation de la formation par le client, le CAUE27 se réserve le droit de facturer au client les frais d'annulation suivants :

- jusqu'à 18 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais ;
- entre 18 jours et 6 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : versement de 50% du coût de la formation ;
- moins de 6 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : versement de 100 % du coût de la formation.

## CONDITIONS FINANCIÈRES ET DE RÈGLEMENT

### Prix

Les coûts des formations du CAUE27 sont nets de taxe (instruction fiscale du 15 septembre 1998) et correspondent aux seules prestations décrites dans le programme de la formation, hors frais de déplacement et d'hébergement qui restent à la charge exclusive du client.

### Facturation et règlement

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, au plus tard dans un délai de 30 jours à compter de la date de la facture, au comptant sans escompte, par virement à l'ordre du CAUE27.

Si le client souhaite la prise en charge financière de la formation par son OPCO, il lui appartient de faire l'ensemble des démarches nécessaires et d'en informer le CAUE27 le cas échéant. Le CAUE27 n'applique pas les paiements par subrogation. Il s'engage néanmoins à fournir l'ensemble des documents nécessaires à la bonne fin de cette prise en charge.

## CONDITIONS DE COMMUNICATION ET DE JURIDICTION

### Communication

Le CAUE27 s'engage à ne communiquer à aucun tiers, autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, toutes les informations transmises par le client.

Cependant, le client accepte d'être cité par le CAUE27 dans le cadre des actions de communication sur ses formations. A cet effet, le client autorise le CAUE27 à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales l'exigeant.

### Confidentialité

Le client est informé que les données collectées sont traitées informatiquement à des fins de suivi de la formation et d'amélioration de l'offre du CAUE27. Conformément à la loi RGPD du 20 juin 2018 sur la protection des données, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données le concernant et qu'à cette fin, une demande précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à CAUE27. Le client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données auxquelles il aura eu accès dans le cadre de la formation. Le CAUE27 conservera, pour sa part, les données pédagogiques liées à l'action de formation.

### Propriété intellectuelle

Le CAUE27 est titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations proposées à ses clients : contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme. A ce titre, ils ne peuvent faire l'objet de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification ou d'exploitation sans accord exprès formel du CAUE27.

### Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales de vente et tous les rapports entre le CAUE27 et ses clients relèvent de la Loi française. En cas de litige, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut le Tribunal de Grande Instance de Paris sera seul compétent pour régler le litige, quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.